

Le Premier Ministre

Paris, le 18 FEV. 2014

298 / 14 / SG

à

Monsieur le ministre des affaires étrangères

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous ferez de la politique de transition écologique portée par le gouvernement un axe fort de votre action et de celles des agents du réseau diplomatique.

Je vous demande prioritairement de préparer la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2015, que la France accueillera, afin qu'elle puisse déboucher sur un accord universel engageant la communauté internationale permettant de limiter l'augmentation de la température à 2°C.

Vous vous attacherez à porter les engagements français en faveur de la mise en œuvre des cibles d'Aichi à la 12^{ème} Conférence des Parties de la convention de Rio pour la diversité biologique, et à assurer une cohérence des agendas de la biodiversité, du climat et de la lutte contre la pauvreté.

Vous veillerez à développer l'action internationale de la France en faveur de la protection de l'environnement marin. A ce titre, vous soutiendrez la mise en place rapide d'un outil juridique multilatéral pour la haute-mer. Plus largement, vous contribuerez aux évolutions en matière de pêche, de gouvernance, d'encadrement des activités économiques dans la zone économique exclusive française et sur le plateau continental.

Vous vous attacherez à promouvoir la transition écologique et le développement durable au sein des institutions financières, aussi bien au niveau français, à travers la politique d'aide au développement portée par l'Agence française de développement (AFD), qu'aux niveaux européen et international.

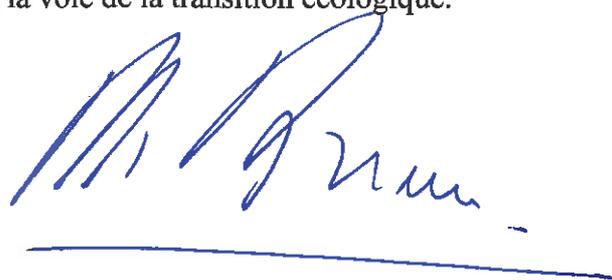
Vous assurerez, en outre, conjointement avec les ministres concernés, la promotion du développement de la responsabilité sociétale des entreprises, en lien avec la nouvelle plate-forme nationale placée auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Enfin, vous poursuivrez la mise en œuvre des engagements de la conférence de Rio+20, notamment par le rehaussement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et la promotion de nos ambitions en matière de transition écologique dans le cadre des discussions en cours au sein des Nations Unies sur la définition d'objectifs universels de développement durable après 2015.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuierez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

299 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre de l'éducation nationale

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

La Conférence environnementale de septembre 2013 a permis de définir une nouvelle ambition pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, afin d'accompagner, dans la durée, la politique de transition écologique engagée par le gouvernement. Dans ce cadre, vous renforcerez les actions des écoles et des établissements scolaires en faveur de l'environnement et du développement durable. Pour cela, vous ferez entre autre évoluer les programmes scolaires et la formation du personnel enseignant et vous développerez les partenariats pouvant soutenir cette politique éducative.

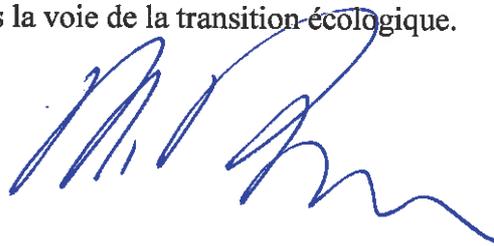
Cette ambition sera au cœur de l'implication de l'école à l'occasion de l'accueil et de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique en 2015 à Paris.

Je souhaite en effet que les établissements d'enseignement jouent pleinement leur rôle pour la mobilisation de la jeunesse, et plus largement, de la société française, faisant de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique un moment de sensibilisation nationale.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
1300 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la garde des sceaux, ministre de la
justice

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

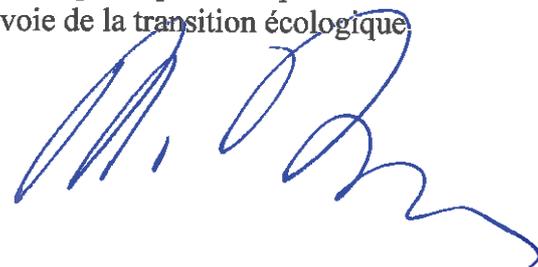
Pour contribuer au chantier gouvernemental engagé pour la modernisation du droit de l'environnement, vous finaliserez les dispositions législatives permettant de consacrer la reconnaissance juridique du « préjudice écologique ».

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le

18 FEV. 2014

. 3 0 1 / 1 4 / SG

à

Monsieur le ministre de l'économie et des
finances

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous poursuivrez les travaux du Comité pour la fiscalité écologique. En 2014, ils porteront prioritairement sur les évolutions en matière de fiscalité sur les déchets, sur la biodiversité ainsi que sur les compensations à l'introduction d'une fiscalité carbone.

Vous prendrez également part aux discussions européennes sur la définition d'un nouveau cadre énergie-climat à l'horizon 2030 et sur la réforme du système de quotas de gaz à effet de serre. Vous mobiliserez à cet effet l'expertise nécessaire pour évaluer l'impact des différents scénarios proposés sur la croissance économique, la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence internationale et le pouvoir d'achat des ménages.

Vous contribuerez dans votre champ de compétence à la mobilisation du gouvernement en vue de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris en 2015, en particulier en ce qui concerne le financement international de la politique climatique.

Pour prolonger la réflexion engagée dans le cadre du Livre blanc sur le financement de la transition écologique, vous préparerez, conjointement avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la conférence bancaire et financière de la transition énergétique qui devra avoir lieu au printemps 2014. En outre, vous travaillerez, en lien avec les ministres concernés, à la définition et la mise en place d'un dispositif de labellisation des fonds ISR (investissement socialement responsable).

Vous assurerez, par ailleurs, conjointement avec les ministres concernés, la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises, en lien avec la nouvelle plateforme nationale placée auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective. En particulier, vous défendrez une meilleure prise en compte des principes de la responsabilité sociétale des entreprises dans les enceintes européennes et internationales, en œuvrant notamment pour l'adoption rapide d'une directive européenne sur les informations extra-financières fournies par les grandes entreprises de l'Union européenne. Vous poursuivrez également, en lien avec les ministres concernés, les travaux engagés, au plan national, de clarification des obligations d'information des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de renforcement de l'action et de la visibilité du Point de contact national.

Vous proposerez, au niveau européen, une évaluation de l'impact économique et environnemental de l'allongement de la durée de « garantie légale de conformité » de deux à cinq ans pour certaines catégories ciblées de produits. Vous participerez à l'amélioration de l'information du consommateur sur les critères de matières recyclées, de durée d'usage et de garanties, via un renforcement des critères correspondants dans les éco-labels, les étiquetages et les éco-certifications existants.

Vous conforterez, dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, les dispositions permettant d'inclure dans le champ d'application de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale », les entreprises concourant au développement durable. Concernant la gestion des déchets, vous proposerez des dispositions permettant de favoriser le recours aux entreprises d'insertion.

Vous veillerez également à ce que vos services s'investissent dans la lutte contre certains trafics illégaux ou issus d'activités illégales, présentant des enjeux environnementaux majeurs, notamment les trafics d'or issu d'orpaillage illégal, de déchets et de spécimens des espèces animales et végétales concernées par les dispositions prises en application de la Convention de Washington (dite convention CITES).

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

302 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre des affaires sociales et
de la santé

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Je vous demande tout particulièrement de poursuivre les actions engagées en matière de prévention des risques sanitaires environnementaux. En 2014, un nouveau plan national santé environnement (PNSE 3) sera adopté et vous mettrez en œuvre le plan Cancer, qui comporte un volet renforcé sur la prévention en matière d'expositions environnementales. La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens sera elle aussi adoptée en 2014.

Le gouvernement a engagé une politique volontariste de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, notamment dans sa dimension sanitaire. Dans cet objectif, vous contribuerez à la réflexion sur les évolutions à apporter aux services d'eau potable et d'assainissement, qu'ils soient collectifs ou non collectifs, afin d'en améliorer la performance. De plus, vous mobiliserez les agences régionales de santé sur l'identification et la protection des captages d'eau potable, et vous contribuerez aux travaux sur le nouveau

plan micropolluants et sur la mise en place de la « liste de vigilance » visant la prévention des pollutions par les substances émergentes.

En matière de gestion quantitative des ressources en eau, vous vous attacherez, en lien avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à la révision de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation et vous participerez aux négociations sur les réglementations européennes en la matière. Vous contribuerez également aux réflexions sur le réemploi des eaux de pluie.

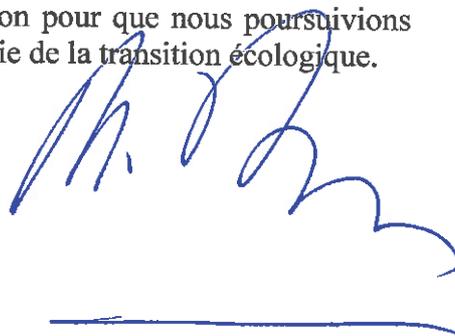
Vous poursuivrez également les actions en faveur de la protection des populations les plus vulnérables face aux risques naturels ou industriels. D'une part, vous veillerez à la mise en œuvre de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les résidences pour personnes âgées et personnes à besoins spécifiques. D'autre part, vous poursuivrez la réalisation de diagnostics de qualité des sols des établissements sensibles situés à proximité d'anciens sites industriels.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
303 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre de l'égalité des
territoires et du logement

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

La rénovation énergétique des bâtiments est un des enjeux majeurs de notre politique énergétique. Vous veillerez, conjointement avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à poursuivre le déploiement des dispositifs mis en place en 2013 (guichet unique, fonds d'aide à la rénovation thermique, éco-prêts à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, interventions de l'Agence nationale de l'habitat...). Il vous appartient également de concevoir les dispositifs de soutien qui leur succéderont, appuyés notamment sur le principe de tiers financement.

Le gouvernement a pour objectif de faire de la transition écologique et énergétique une opportunité pour l'emploi et le développement économique de notre pays. Je vous demande, dans la continuation des mesures portées par la table ronde que vous avez coprésidée, de valoriser et de rendre plus visibles les métiers et compétences liés à la transition écologique et énergétique du bâtiment, en rénovation et en construction.

Vous veillerez par ailleurs, dans le cadre des travaux sur l'amélioration de la performance environnementale des bâtiments neufs à horizon 2020, à la bonne prise en compte des cycles de vie des matériaux, notamment la gestion des déchets issus de leur déconstruction, et de l'ensemble des impacts environnementaux de la construction, y compris les aspects sanitaires.

Enfin, en lien avec les autres ministères concernés, vous vous assurerez du bon déroulement de la compétition internationale « Solar Decathlon ». Cette manifestation doit être un outil d'éducation et de sensibilisation du grand public, un carrefour de l'innovation dans le bâtiment, et une vitrine internationale de nos savoir-faire en matière de ville durable. Elle sera une contribution à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra en 2015 en France.

Vous porterez une attention particulière à la lutte contre l'artificialisation des sols, notamment en mobilisant les nouveaux dispositifs issus du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

• 3 0 4 / 1 4 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre de l'intérieur

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

La mobilisation des territoires est un facteur essentiel à la bonne mise en œuvre des engagements de la feuille de route. Je souhaite donc que les préfets y soient particulièrement attentifs et qu'ils mobilisent les services déconcentrés de l'Etat à cet effet.

S'agissant tout d'abord de la politique de l'eau, l'atteinte des objectifs de reconquête de qualité des eaux suppose que les préfets veillent à la bonne application de la directive « eaux résiduaires urbaines », des directives-cadre sur l'eau et sur la stratégie pour le milieu marin. Concernant la directive « nitrates », les programmes d'action régionaux devront être adoptés dans les délais et dans le respect des obligations européennes.

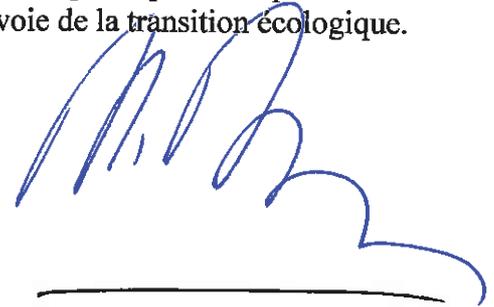
J'entends par ailleurs que les préfets accompagnent la mise en œuvre des plans climat-énergie territoriaux portés par les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ils permettront de respecter les objectifs de développement des filières d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse et géothermie, réseaux de chaleur, énergies marines) en prenant appui sur les initiatives locales, en évitant les conflits d'usages et en prenant en compte le retour d'expérience sur les projets effectivement réalisés.

Enfin, concernant la lutte contre toutes les formes de délinquance environnementale, je vous demande de mobiliser les services de police et de gendarmerie, en mettant plus particulièrement l'accent sur la lutte contre les trafics illégaux de matières premières, de déchets et de spécimens d'espèces animales et végétales protégées.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuierez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
305 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre du commerce extérieur

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous ferez du développement de la responsabilité sociale et environnementale dans le commerce international une priorité forte de votre action. Il en va de la compétitivité de nos entreprises. Il en va aussi du développement durable des pays émergents, comme l'ont rappelé les récents accidents industriels survenus au Bangladesh, dont celui de l'usine de Rana Plaza en avril 2013.

Pour cela, vous veillerez à la promotion de normes sociales et environnementales exigeantes dans les accords de libre-échange. Je vous demande d'être force de propositions dans le cadre du prochain Conseil des affaires européennes de mai 2014 et de préparer le 2^{ème} forum sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE mi-2014.

Vous participerez également aux travaux de clarification des obligations d'information des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de renforcement de l'action et de la visibilité du Point de contact national.

Vous poursuivrez la politique engagée favorisant la présence des entreprises françaises du secteur des éco-technologies et filières vertes à l'export, que vous avez fédérées sous la marque « Vivapolis », en mobilisant l'ensemble des leviers de votre ministère. Vous mettrez notamment en place un démonstrateur virtuel de l'offre française intégrée. Vous soutiendrez toute démarche visant à faciliter les échanges internationaux de biens environnementaux au sein de l'OMC.

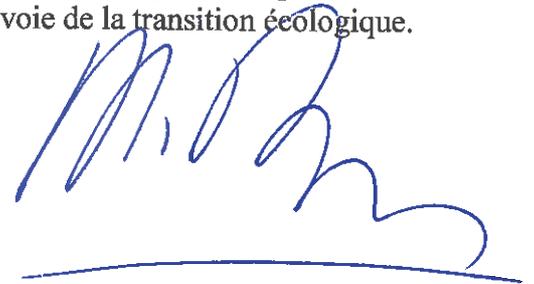
Vous travaillerez, en lien avec les ministres concernés, à la définition et la mise en place d'un dispositif de labellisation des fonds ISR (investissement socialement responsable)

Vous vous attacherez également à ce que vos services s'investissent dans la lutte contre les trafics illégaux ou issus d'activités illégales, présentant des enjeux environnementaux majeurs, notamment les trafics d'or issus d'orpaillage illégal, de déchets et de spécimens des espèces animales et végétales concernées par les dispositions prises en application de la Convention de Washington (dite convention CITES).

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuierez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
. 3 0 6 / 1 4 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre du redressement
productif

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous poursuivrez le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des filières industrielles en inscrivant les enjeux de développement durable dans chacun des comités stratégiques de filière. Vous veillerez aussi, dans le cadre des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, à doter les secteurs le nécessitant d'une stratégie limitant leur consommation en ressources et en énergie sur notre territoire. Vous veillerez à soutenir le développement de l'emploi et l'adaptation des compétences induites par la transition écologique au sein des filières industrielles émergentes.

La France doit s'engager résolument dans la transformation de notre économie vers un système plus économe en ressources. Vous vous mobiliserez en faveur de l'économie circulaire à l'échelle de chaque secteur industriel, comme la feuille de route « économie circulaire » de la Conférence environnementale vous y engage. Vous mobiliserez les comités stratégiques de filières pour qu'ils s'engagent de manière

volontaire sur des stratégies concrètes, adaptées aux spécificités de chaque secteur, permettant notamment l'incorporation de matières recyclées.

Dans le cadre du suivi des filières à responsabilités élargies du producteur, vous vous engagez, avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à la prise en compte accrue d'objectifs d'investissement et d'emplois en France, ainsi qu'à la prise en compte efficace de l'éco-conception.

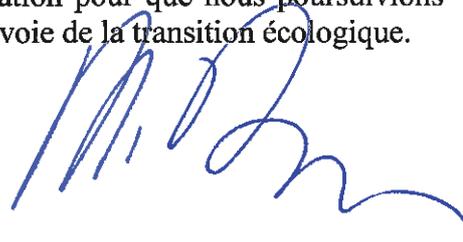
Vous mettrez également en œuvre les contrats de filière du Comité stratégique de filières éco-industrie (COSEI), que vous avez approuvé avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, dans les domaines de l'eau, de la valorisation industrielle des déchets, et des énergies renouvelables. Dans le cadre du COSEI, vous veillerez à ce qu'un contrat puisse rapidement être conclu au sein de la filière de l'efficacité énergétique.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
L 287 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Durant l'année 2014, vous serez conduit à porter directement plusieurs réformes législatives. Le projet de loi relatif à la biodiversité, incluant la création d'une agence française pour la biodiversité et la mise en œuvre du protocole de Nagoya, sera examiné en conseil des ministres fin mars. Vous finaliserez les textes permettant la réforme du code minier en collaboration avec le ministre du redressement productif.

Votre ministère occupera une place centrale dans la préparation et la mise en œuvre de la politique de transition énergétique, dont vous assurerez le pilotage, sous mon autorité, en veillant à associer le conseil national de la transition écologique. La politique de sobriété, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, est l'un de ses enjeux majeurs. Conjointement avec la ministre de l'égalité des territoires et du logement, vous veillerez à poursuivre le déploiement des dispositifs mis en place en 2013 (guichet unique, fonds d'aide à la rénovation thermique, éco-prêts à taux zéro, le crédit d'impôt

développement durable, interventions de l'Agence nationale de l'habitat ...) et mettez en place les dispositifs qui leur succéderont.

Vous contribuerez aux travaux du gouvernement sur la fiscalité, en vous appuyant en particulier sur le Comité pour la fiscalité écologique. Pour prolonger la réflexion engagée dans le cadre du Livre blanc sur le financement de la transition écologique, vous préparerez, conjointement avec le ministre de l'économie et des finances, la conférence bancaire et financière de la transition énergétique qui devra avoir lieu au printemps 2014. Vous travaillerez aussi, en lien avec les ministres concernés, à la définition et la mise en place d'un dispositif de labellisation des fonds ISR (investissement socialement responsable).

Vous assurerez, en outre, conjointement avec les ministres concernés, la promotion du développement de la responsabilité sociétale des entreprises, en lien avec la nouvelle plate-forme nationale placée auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Vous veillerez à la mise en œuvre de la feuille de route des Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement, en y associant le conseil national de la transition écologique. Cette modernisation doit permettre à la réglementation environnementale de continuer à assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, tout en étant plus simple, plus lisible et plus efficace. J'attends de nouvelles propositions pour l'été 2014. Vous vous assurerez également que les mesures nécessaires à la mise en œuvre des expérimentations prévues pour simplifier et sécuriser la vie des entreprises soient prises. En lien avec les préfets, vous mettez en place au sein des services déconcentrés de votre ministère des interlocuteurs uniques pour les porteurs de projets soumis aux réglementations environnementales.

Enfin, compte-tenu du poids important des transports de personnes et de marchandises dans la consommation finale d'énergie et de l'évolution des besoins de déplacement, vous vous attacherez à favoriser la contribution des politiques de mobilité durable aux objectifs de la transition énergétique. Tout d'abord, vous contribuerez à l'amélioration des performances (consommations, émissions) des modes de transports en mobilisant par exemple le programme d'investissement d'avenir. D'autre part, vous veillerez à l'emploi équilibré des modes de transports sur le territoire. Enfin, vous vous attacherez à promouvoir une mobilité urbaine plus vertueuse, par le développement des transports en commun et des modes actifs, par la rationalisation de la logistique et du stationnement et par le développement des alternatives à la voiture individuelle.

Vous contribuerez à la réflexion sur la ville de demain, durable et intelligente dans le cadre des initiatives prises par le gouvernement sur la ville durable.

En 2014, vous formaliserez le nouveau plan national santé environnement (PNSE 3), et la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens sera adoptée.

Vous vous attacherez, par ailleurs, en lien avec le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement à poursuivre la recherche d'un accord international en vue de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2015, en promouvant aux niveaux européen et international les objectifs défendus par la France en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40% en 2030 puis 60% en 2040). Vous veillerez à impliquer la société civile à la préparation de l'accueil de cette conférence en France.

Je vous demande en outre de veiller à la mise en œuvre de l'ensemble de la feuille de route pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale de septembre 2013. Vous coordonnerez pour ce faire l'action des ministères concernés, et me tiendrez régulièrement informé de l'avancée de sa mise en œuvre. Pour ce qui relève de votre périmètre, vous vous attacherez plus particulièrement en 2014 :

- à promouvoir en France l'économie circulaire ;
- à favoriser la création d'emploi, la formation et les reconversions professionnelles, permettant de faire de la transition écologique une opportunité de développement économique ;
- à moderniser la politique de l'eau et sa gouvernance ;
- à préserver la biodiversité marine dans le cadre d'une valorisation durable des ressources du milieu marin ;
- à mettre en œuvre une nouvelle ambition pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Parallèlement, vous préparerez la Conférence environnementale de septembre 2014, pour laquelle vous me ferez part de vos propositions d'organisation et de thèmes d'ici le mois d'avril.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Je vous demande de suivre régulièrement la mise en œuvre des lettres de cadrage que je viens d'adresser pour l'année 2014 et de me tenir régulièrement informé de l'avancée de leur mise en œuvre.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le

18 FEV. 2014

. 288 / 14 / SG

à

Monsieur le ministre du travail, de
l'emploi, de la formation professionnelle et
du dialogue social

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Le gouvernement a pour objectif de faire de la transition écologique et énergétique une opportunité pour l'emploi et le développement économique de notre pays. Pour ce faire, je vous demande de renforcer la connaissance des effets sur l'emploi de la transition écologique et énergétique, pour mieux s'y adapter, en veillant à une bonne concertation auprès des instances compétentes en matière d'emploi et de formation.

Vous veillerez à accompagner dans leurs mutations les filières et les territoires, notamment en renforçant le soutien à certaines filières et en mettant en place trois démonstrateurs territoriaux de soutien aux reconversions professionnelles.

Vous vous attacherez à faire de l'adaptation à la transition écologique et énergétique une priorité des politiques d'emploi et de formation tout au long de la vie, en vous mobilisant tout particulièrement sur l'insertion des jeunes et des publics fragiles ainsi qu'à faire de cette transition un levier d'attractivité et de développement qualitatif de l'emploi et de la formation.

Vous assurerez, en outre, conjointement avec les ministres concernés, la promotion du développement de la responsabilité sociétale des entreprises, en lien avec la nouvelle plate-forme nationale placée auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuierez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 18 FEV. 2014

289 / 14 / SG

à

Monsieur le ministre de la défense

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Je vous demande tout particulièrement, dans le cadre défini par le protocole d'accord signé le 2 avril 2013 avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de finaliser les documents d'objectifs des sites classés Natura 2000.

Vous poursuivrez également, dans ce même cadre, le concours apporté par les forces armées à la prévention et à la répression des atteintes environnementales, s'agissant notamment de la lutte contre l'orpillage illégal et de la préservation des ressources halieutiques.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 18 FEV. 2014

290 / 14 / SG

à

Madame la ministre de la culture et de la communication

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous accompagnerez les entreprises de votre domaine dans le sens d'une économie moins consommatrice en ressources, générant moins de déchets et en assurant une meilleure gestion. Vous favoriserez ainsi l'intégration des critères de durée de vie, d'incorporation de matière recyclée, de réemploi et de recyclabilité des produits dans la commande publique architecturale et artistique.

Vous veillerez, par ailleurs, à identifier les besoins spécifiques des activités relevant de votre département ministériel en termes d'emploi et d'adaptation des compétences à la transition écologique et énergétique. En particulier, vous vous assurerez de l'adaptation de la formation des architectes à l'amélioration thermique, et vous veillerez à la promotion des formations sur le thème de la transition écologique pour les personnels de l'audiovisuel public.

Vous continuerez à adapter et à faire évoluer en tant que de besoin la réglementation de l'architecture, des monuments historiques et des espaces protégés et participerez à l'effort de simplification, notamment à travers le projet de loi sur le patrimoine. Ce dernier précisera, au titre du code du patrimoine, les conditions de protection de certains sites aujourd'hui inscrits au titre de la loi de 1930, et ce en lien avec les dispositions relatives aux sites et aux paysages figurant dans le projet de loi relatif à la biodiversité.

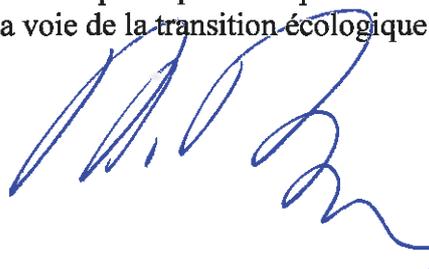
Vous contribuerez aussi à la réflexion sur la ville de demain, durable et intelligente dans le cadre des initiatives prises par le gouvernement sur la ville durable.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

. 291 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous renforcerez plus particulièrement la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement supérieur. Vous élaborerez un référentiel de compétences dans ces domaines pour les formations supérieures, dont la formation du personnel enseignant. Vous ferez émerger un ou des pôles universitaires de formation et de recherche de référence environnementale à l'horizon 2015.

La Conférence environnementale de septembre 2013 a permis de définir une nouvelle ambition pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, afin d'accompagner, dans la durée, la politique de transition écologique engagée par le gouvernement. Vous veillerez à impliquer les étudiants et la communauté scientifique à la préparation de l'accueil en France, en 2015, de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Vous accélérerez la transition vers des campus durables, et mettrez en place les labels correspondants.

Vous contribuerez à l'élaboration du nouveau plan national santé environnement (PNSE 3) qui doit être formalisé en 2014, et de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, qui s'appuieront sur le travail des alliances de recherche.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
. 292 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre des droits des femmes

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

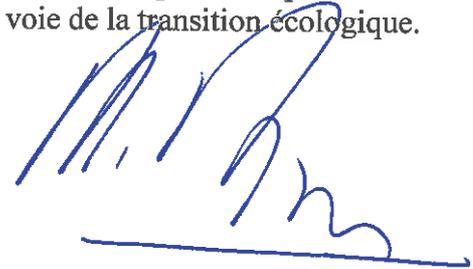
Dans le cadre de vos missions, vous porterez une attention particulière à l'accès des femmes au potentiel d'emplois que représentent les filières en développement liées à la transition écologique. En lien avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et les acteurs du secteur économique et de la formation, vous mettrez en place un plan d'action « mixité des métiers 2014 » pour les grands métiers du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, comme prévu dans le programme d'actions 2014 de l'égalité. Vous en assurerez en commun le suivi.

Vous vous associerez aux travaux visant le développement de la responsabilité sociétale des entreprises, en lien avec la nouvelle plate-forme nationale placée auprès du commissariat général à la stratégie et à la prospective afin de faire de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un des piliers de la responsabilité sociale des entreprises.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

293 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous avez engagé la mutation de l'agriculture vers l'agroécologie, dans un objectif de double performance économique et environnementale. Vous poursuivrez ces efforts en mobilisant l'ensemble des politiques publiques pilotées par votre ministère, notamment dans la mise en œuvre de la politique agricole commune (dont le verdissement des aides du premier pilier, les mesures agroenvironnementales et climatiques adossées au second pilier, l'agriculture biologique) et la mise en place des nouveaux outils prévus par le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

La structuration et le développement de l'industrie du biocontrôle, permettant d'offrir des alternatives aux produits phytopharmaceutiques, devra constituer une priorité de l'action de votre ministère pour 2014 en mobilisant les acteurs, la recherche et les moyens d'accompagnement disponibles.

Vous contribuerez, en lien avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à établir les conditions du maintien sur le territoire national du moratoire sur les OGM actuellement autorisés en Europe.

En lien avec le ministre du redressement productif, vous serez attentif à la bonne mise en œuvre des actions en faveur de la transition écologique dans le cadre du contrat de la filière alimentaire.

Votre action est essentielle pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Le respect des directives européennes est un préalable indispensable. Vous poursuivrez les démarches d'accompagnement auprès de la profession agricole, afin de promouvoir une agriculture respectueuse des milieux aquatiques. Au titre de cette reconquête, l'adoption des 5èmes programmes d'actions régionaux « nitrates » par les préfets de région est une priorité pour 2014. Vos services participeront également au travail d'identification et de protection des 1000 captages prioritaires.

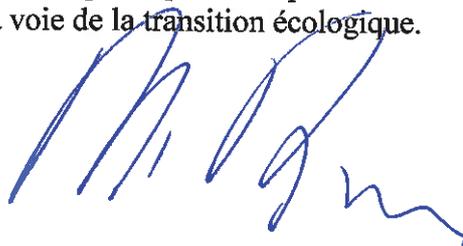
En région Bretagne, le programme d'action régional « nitrates » et les programmes d'actions territoriaux des baies algues vertes devront contribuer à réduire significativement la prolifération des algues vertes, en vue de leur suppression à terme.

Enfin, je souhaite que l'enseignement agricole participe pleinement au renforcement de l'éducation à l'environnement, dans la ligne de ce qui est prévu dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Vous veillerez notamment à intégrer les principes de l'agroécologie dans les référentiels de diplôme et à en assurer l'accompagnement auprès des équipes pédagogiques et éducatives à travers leur formation initiale et continue. Vous impliquerez par ailleurs les établissements d'enseignement agricole à la préparation de l'accueil en 2015 de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuierez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

294 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre de la réforme de l'état,
de la décentralisation et de la fonction
publique

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

La modernisation de la politique de l'eau est une priorité afin d'en améliorer l'efficacité et de favoriser la gestion équilibrée de la ressource. Je vous demande, dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et en lien avec les collectivités territoriales, de faire émerger une maîtrise d'ouvrage locale qui facilitera les travaux de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations.

Dans le cadre de la préparation du prochain projet de loi de décentralisation, vous veillerez à ce que les compétences soient encore clarifiées, précisées et attribuées aux échelons les mieux à même de mener une action efficace dans trois domaines stratégiques pour la transition écologique : l'énergie, la biodiversité, la gestion des déchets.

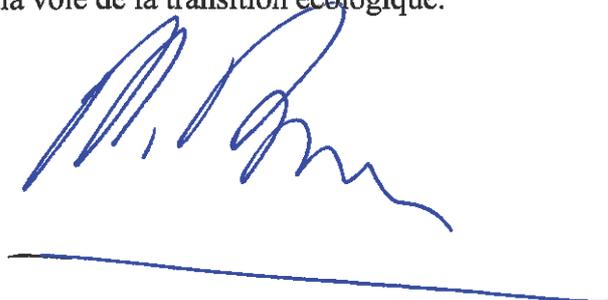
Enfin, en matière de fonction publique, vous poursuivrez l'intégration des problématiques spécifiques liées à la transition écologique et énergétique dans les réflexions sur l'évolution des compétences professionnelles, et veillerez notamment à ce que les enjeux environnementaux et de développement durable continuent de figurer parmi les priorités dans les plans de formation.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables.

Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Premier Ministre
1. 295 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre des outre-mer

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous veillerez à la bonne déclinaison dans les outre-mer des engagements du gouvernement en matière de transition écologique en tenant compte des spécificités et des enjeux propres à chacun de ces territoires.

C'est dans les outre-mer que se trouve la grande majorité de la biodiversité marine de la France. Je vous demande de vous engager résolument dans la préservation de cette biodiversité, en élaborant avec les territoires volontaires des plans d'action prioritaires pour le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux. Vous participerez à l'élaboration du programme d'actions pour renforcer la connaissance et la préservation des mangroves des outre-mer français avec l'objectif de placer un tiers de ces écosystèmes marins sous protection du Conservatoire du littoral d'ici trois ans.

Vous vous attacherez, en outre, à soutenir et à accompagner les territoires ultramarins dans la mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées ainsi qu'à l'accompagnement du programme « Terres et Mers Ultra-Marines ». Vous participerez également au renforcement de la coopération dans le cadre de l'action internationale de la France, en faveur de la protection de l'environnement marin et de la gouvernance de la haute mer.

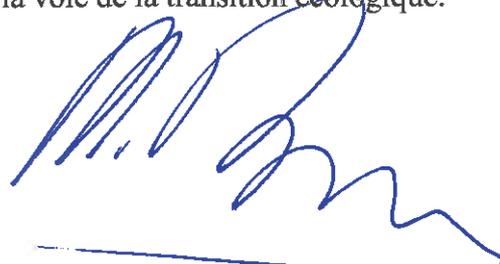
Le développement de l'économie circulaire revêt une importance toute particulière sur les territoires insulaires, que ce soit pour développer l'autonomie en matière d'énergie ou de ressources naturelles, ou pour réduire la production de déchets non recyclables. Vous accompagnerez les territoires ultramarins dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire.

Vous participerez également à l'élaboration d'un plan spécifique dans les départements d'outre-mer pour y améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

Paris, le 18 FEV. 2014

296 / 14 / SG

à

Madame la ministre de l'artisanat, du
commerce et du tourisme

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

Vous continuerez à soutenir l'adhésion des professionnels du tourisme aux démarches de développement durable.

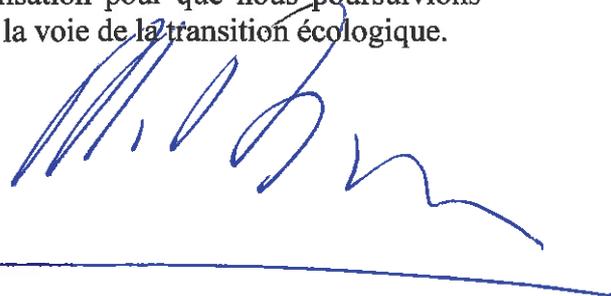
Vous favoriserez l'intégration des conséquences du changement climatique pour la viabilité économique et la pérennité de l'offre touristique, notamment en incitant à réaliser des plans climat-énergie territoriaux.

En lien avec les ministres concernés, vous veillerez à ce que les acteurs économiques relevant de votre département ministériel soient impliqués dans la préparation et la mise en œuvre des actions territoriales en matière d'économie circulaire et de transition énergétique, en particulier les artisans du bâtiment.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre
L. 297 / 14 / SG

Paris, le 18 FEV. 2014

à

Madame la ministre des sports, de la
jeunesse, de l'éducation populaire et de la
vie associative

Objet : lettre de cadrage 2014 pour la transition écologique

La transition écologique de notre modèle de développement est une priorité majeure pour l'Etat. Elle nécessite une série de choix permanents qui engagent toutes nos décisions. Je souhaite que votre action s'inscrive dans cet objectif.

Les Conférences environnementales organisées par le gouvernement en septembre 2012 et 2013 ont permis d'engager plus avant notre pays dans cette transition, dans le cadre d'une concertation renouvelée. La mise en œuvre des priorités dégagées par les feuilles de route pour la transition écologique de 2012 et de 2013 implique la mobilisation de l'ensemble du gouvernement.

Pour l'année 2014, je vous demande en premier lieu de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2013 pour les mesures relevant de votre département ministériel. Vous poursuivrez également la mise en œuvre des objectifs de la précédente lettre de cadrage ministérielle pour la transition écologique.

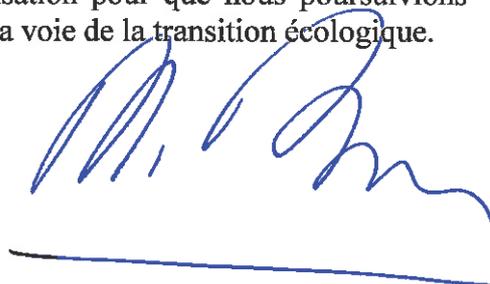
La Conférence environnementale de septembre 2013 a permis de définir une nouvelle ambition pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, afin d'accompagner, dans la durée, la politique de transition écologique engagée par le gouvernement. Dans ce cadre, vous soutiendrez, dans tous les lieux et temps de vie, le développement d'une éducation à l'environnement et au développement durable pour tous, impliquant les acteurs publics et privés notamment la jeunesse, le monde associatif, les fédérations et acteurs du sport.

Vous développerez en particulier le nombre de missions de service civique proposées dans le domaine du développement durable par les collectivités et les établissements publics. Vous veillerez à impliquer la jeunesse à la préparation de l'accueil en France, en 2015, de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Vous veillerez à conforter l'exemplarité de l'Etat et à définir des objectifs ambitieux en matière de responsabilité sociétale de votre ministère, notamment dans le cadre du Plan national d'action pour des achats publics durables. Pour ce faire, vous vous appuyerez sur le réseau des hauts fonctionnaires au développement durable et sur le délégué interministériel au développement durable.

Ces actions, dont j'ai confié le suivi régulier à M. Philippe Martin, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, permettront à nos concitoyens et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement des avancées du développement durable.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour que nous poursuivions résolument, en 2014, l'engagement de notre pays dans la voie de la transition écologique.



Jean-Marc AYRAULT